

En résumé

Depuis le 1er janvier 2019, les CSE de toutes tailles (donc dans les entreprises d'au moins 11 salariés) doivent désigner un(e) référent(e) chargé(e) d'orienter, d'informer et d'accompagner les salariés en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

Cette formation apporte au(à la) référent(e) les éléments lui permettant de mener à bien sa mission.

Objectifs :

Appréhender les notions d'agissement sexiste, de harcèlement sexuel et d'agression.
Différencier les comportements assimilables à du harcèlement aux autres.
Connaitre les obligations et moyens du référent pour mener à bien ses actions.
Mener un entretien.

Prérequis :

Aucun prérequis n'est exigé pour cette formation.

Participants :

Membres du CSE.

Effectifs :

L'effectif maximum est de 12 personnes.

Intervenants :

Cette formation est animée par un consultant formateur avocat, spécialisé en droit social.

Tous nos formateurs répondent aux exigences de notre système qualité.

Le contenu

1. Définitions des notions

Définition des concepts d'agissement sexiste, de harcèlement sexuel et d'agression.

Cadre légal et risque juridique.

Comportements assimilables à du harcèlement.

Comportements fréquents rencontrés dans les jurisprudences.

Conséquences du harcèlement sexuel et/ou des agissements sexistes sur les victimes.

395 €

Net de taxe par personne

P2 REFCSEHARC 20-F25



1 jour, soit 7 heures



Formation avec
mobile learning
intégré

Dates et villes

Grenoble - 04 76 28 29 28

- mar 19 mai 2026
- mar 13 oct 2026



2. La mission du/de la référent(e) harcèlement sexuel

Obligation de nommer un(e) référent(e) harcèlement sexuel et agissements sexistes.

Mission du/de la référent(e).

Moyens dont dispose le/la référent(e) pour sa mission.

Obligations du/de la référent(e).

3. Les principales actions possibles

Actions de prévention : information et formation du personnel.

Actions d'urgence : recours au droit d'alerte.

Formaliser un plan d'actions.

4. La conduite d'entretien et d'enquête

Mesures conservatoires possibles pendant l'enquête.

Conduire un entretien avec une victime et des témoins.

Conduire un entretien avec une personne accusée.

Mener une enquête et présenter ses résultats.



Méthodes, moyens et suivi

Méthodes pédagogiques et moyens techniques

CCI Formation met à disposition de ses clients l'ensemble des moyens pédagogiques nécessaires à l'exécution de cette formation conformément aux éléments présentés. Les méthodes pédagogiques sont actives et participatives, les apports théoriques sont complétés par des apports méthodologiques et pratiques basés sur des cas concrets rencontrés en entreprise et simulés à travers des mises en situation.

Cette formation est accompagnée d'un module de mobile learning gamifié accessible en ligne pendant 2 mois.

L'objectif du mobile learning est de compléter la formation en face à face ou à distance via des activités courtes, ludiques et engageantes depuis un smartphone, une tablette ou un pc où vous voulez et quand vous voulez.

L'assimilation des notions est favorisée par un format court, répété et surtout gamifié, sur une période de temps déterminée. Cette gamification est particulièrement efficace pour favoriser l'apprentissage. C'est l'ancrage mémoriel assuré.

Moyen d'appréciation de l'action

Le stagiaire est soumis à des mises en situations, des exercices pratiques, des analyses de ses pratiques dans une pédagogie active et participative permettant un contrôle continu de sa progression et du développement de connaissances et de compétences acquises conformément aux objectifs visés.

Une évaluation des acquis sera réalisée par le formateur.

Elle permettra d'attester de l'acquisition des compétences par le stagiaire à l'issue de la formation.

Suivi de l'action

Lors de l'exécution de la formation, une feuille de présence par demi-journée devra être signée par le stagiaire.

Accessibilité

L'inscription à cette formation est possible jusqu'à 48 heures avant le début de la session.

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Dans le cadre de la charte H+, CCI Formation est un relais auprès des acteurs du handicap pour répondre le mieux possible à votre demande de formation. N'hésitez pas à prendre contact avec notre référent pour que nous étudions votre demande.

